

Transport scolaire 2018-2019

Guide tarifaire

La question des transports occupe plus que jamais une place centrale au cœur des préoccupations des territoires. C'est ainsi que depuis 2012, l'agglomération du Pays de l'Or structure son offre de transports collectifs afin d'assurer la plupart des trajets quotidiens, personnels ou professionnels, de ses habitants et ce, tout au long de l'année.

La mise en place d'un réseau intercommunal baptisé Transp'Or répond à cet enjeu primordial en déployant désormais des lignes régulières et intermodales, des lignes estivales reliant la plaine au littoral et l'aéroport à la ligne 3 du tramway, ainsi qu'un transport à la demande. Défini comme un des quatre piliers du projet de territoire « Pays de l'Or 2030 », l'engagement du « transport pour tous » conduit l'agglomération à s'engager sur la voie d'un transport responsable alliant maillage et qualité du réseau routier, tout en développant parallèlement les modes de déplacements alternatifs.

Quotidiennement, le transport scolaire de plus de 2 100 collégiens et lycéens constitue également un défi qui s'inscrit dans notre partenariat avec le syndicat depuis 2011. Car, que ce soit pour étudier, travailler, se soigner, ou simplement pour le plaisir de voyager, la liberté de déplacement demeure pour nous une priorité.

STÉPHAN ROSSIGNOL

Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Maire de La Grande Motte

Inscription

Quel que soit le réseau utilisé, Hérault Transport vous inscrit au transport scolaire et détermine le montant de votre participation.

Le titre de transport que vous devez utiliser pour vos déplacements dépend de votre lieu de résidence et de votre lieu de scolarisation.

En fonction de vos trajets et de vos choix, Hérault Transport vous orientera sur le ou les réseaux les plus adaptés à vos déplacements (réseaux de TAM, Hérault Transport, SNCF...).

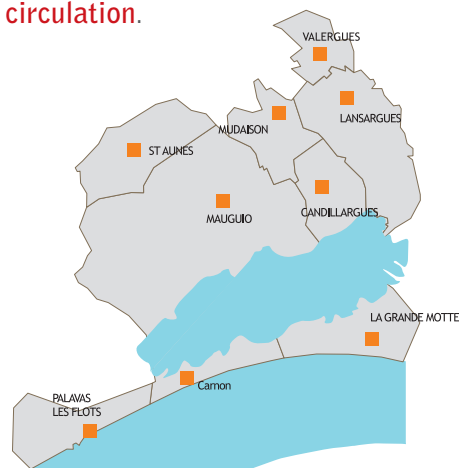
Complétez un formulaire ou inscrivez-vous directement en ligne sur herault-transport.fr

Vous habitez

Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Mauguio Carnon, Madaison, Palavas les Flots, Saint Aunès ou Valergues,

vous avez le choix entre les abonnements scolaires d'Hérault Transport :

- **Aller retour** et
- **Libre circulation.**



Accueil spécial rentrée scolaire

Du 27 août au 7 septembre 2018
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Accueil téléphonique 04 34 888 999

148 avenue du Professeur Viala
Parc Euromédecine II
CS34303
34193 Montpellier cedex 5

www.herault-transport.fr



Les abonnements scolaires

Aller retour

Cet abonnement donne droit à un aller retour domicile-établissement, par jour scolaire.

SNCF : si pour vous rendre dans votre établissement scolaire vous devez utiliser le réseau SNCF, Hérault Transport vous adressera un coupon permettant de retirer un titre de transport auprès de la SNCF.

La participation est identique à celle de l'abonnement Aller Retour.

C'est votre **1ère inscription**, vous devez joindre une photo d'identité.

Libre circulation

Cet abonnement trimestriel offre l'accès à l'ensemble des lignes Hérault Transport en illimité.

Valable du 1er au dernier jour scolaire, week-end et vacances inclus, y compris juillet et août 2019.

Les + de la libre circulation

Les élèves titulaires de l'abonnement libre circulation peuvent utiliser librement les lignes des Transports Intercommunaux du Pays de Lunel, de TaM (Montpellier Méditerranée Métropole) et de Transp'Or (Agglomération du Pays de l'Or).

Ils peuvent également voyager sur les réseaux de Sète Agglopôle Mobilité, de Béziers Méditerranée Transports et de Cap'Bus (Hérault Méditerranée Agglomération) après validation préalable de leur titre auprès des Agences Commerciales des réseaux partenaires (voir condition en agence).

Les tarifs

Quotient familial	Aller retour *
QF < 9 459 €	0 €
9 459 € ≤ QF < 11 038 €	25 €
QF ≥ 11 038 €	30 €

Participation trimestrielle
Interne, une réduction de 50 % est appliquée sur justificatif

La carte Hérault Transport est nominative et valable 5 ans, conservez-la (1ère édition gratuite / duplicata : 5 €).

* Abonnement délivré sous réserve du respect des critères fixés au règlement du transport scolaire.

Quotient familial	Libre circulation
QF < 9 459 €	36 €
9 459 € ≤ QF < 11 038 €	39 €
11 038 € ≤ QF < 12 613 €	46 €
12 613 € ≤ QF < 14 189 €	55 €
14 189 € ≤ QF < 15 765 €	62 €
15 765 € ≤ QF < 17 342 €	69 €
17 342 € ≤ QF < 34 145 €	77 €
QF ≥ 34 145 €	105 €

Participation trimestrielle
Interne, une réduction de 50 % est appliquée sur justificatif

Calcul du QF

Participation aux frais de transport scolaire

Votre participation aux frais de transport scolaire est liée à votre Quotient Familial (QF) et au respect des critères définis dans le règlement d'Hérault Transport.

Pour nous permettre de calculer votre QF, vous devez impérativement nous fournir un justificatif de revenus 2017 si disponible (avis d'imposition ou de non imposition/ Avis récent du RSA).

Calcul du Quotient Familial :

R : Le montant de votre Revenu fiscal de référence.

P : Le nombre de Parts de votre foyer fiscal.

Effectuez la division suivante pour calculer votre Quotient Familial : QF

$$\frac{R}{P} = \text{ } \text{ QF}$$